COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY
Relevé de décisions de la réunion des 22 et 23 avril 2025

1. COMPETITIONS

1.1. Homologation des résultats / classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches de :

- PRO D2 à l'issue de la 26ème journée de la saison 2024/2025 ;
- TOP 14 à l'issue de la 20ème journée de la saison 2024/2025.

1.2. Point d'étape Affluences

Après 20 journées de championnat, le TOP 14 connaît une hausse des affluences de 6% (14 649 spectateurs de moyenne) par rapport à la saison passée.

Après 25 journées de championnat, les affluences sont en augmentation en PRO D2 de 8% (5 657 spectateurs de moyenne) par rapport à la saison passée.

1.3. Moyenne JIFF intermédiaires

Le Comité Directeur de la LNR a validé les moyennes intermédiaires de JIFF sur la feuille de match par club de TOP 14 et de PRO D2. La moyenne prend en compte les internationaux français mis à disposition du XV de France et de France 7.

A la fin de la saison 2024/2025 chaque club de TOP 14 et de PRO D2 doit atteindre une moyenne de 16 JIFF par feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison, phases finales comprises.

Pour accéder aux versements du fonds JIFF, la moyenne à atteindre est de 17.

Pour les clubs promus en TOP 14, la moyenne de JIFF à atteindre sur la saison régulière est de 14 par feuille de match la 1ère saison suivant leur accession (15 pour accéder au volet 1 du fonds JIFF), et de 15 la deuxième saison (16 pour accéder au volet 1 du fonds JIFF).

La moyenne pour le TOP 14 après la 20ème journée s'élève à 17,54. La moyenne pour la PRO D2 après la 23ème journée s'élève à 17,15.

TOP 14	Moyenne à la J20 2024/2025	PRO D2	Moyenne à la J25 2024/2025
Bayonne	**17,10**	Agen	16,84
Bordeaux	**19,00**	Angoulême	**17,72**
Castres	**18,30**	Aurillac	**18,68**
Clermont	**17,05**	Béziers	15,72
La Rochelle	**17,35**	Biarritz	**17,44**
Lyon	**18,50**	Brive	16,00
Montpellier	16,10	Colomiers	**17,92**
Paris	**17,05**	Dax	**18,88**
Pau	**19,25**	Grenoble	**17,16**
Perpignan	16,75	Montauban	16,24
Racing 92	**17,95**	Mont-de-Marsan	**17,80**
Toulon	16,80	Nevers	16,96
Toulouse	**19,95**	Nice	15,60
Vannes	14,35	Oyonnax	16,32
		Provence	16,80
		Valence-Romans	**18,28**

À l'issue de la 20ème journée, aucun club de TOP 14 présente une moyenne inférieure à celle demandée par les Règlements Généraux de la LNR. 4 clubs ne bénéficieraient pas à date du volet 1 du fonds JIFF.

À l'issue de la 25ème journée, 2 clubs de PRO D2 présentent une moyenne inférieure à celle demandée par les Règlements Généraux de la LNR. 8 clubs ne bénéficieraient pas à date du volet 1 du fonds JIFF.

1.4. Format compétitions Espoirs

Le format de la compétition Espoirs pour la saison 2025/2026, transitoire a été acté par la FFR.

Un point d'information a été présenté sur les travaux – associant toutes les parties prenantes sous l'égide de la FFR - qui sont lancés sur l'évolution du format à compter de la saison 2026/2027. Les principaux axes de travail portent notamment sur l'adaptation du format de la compétition, la structuration du calendrier, la définition des critères d'âge des joueurs éligibles et la mise en place d'une régulation des effectifs sur la feuille de match.

1.5. Calendrier des dates 2025/2026

Le Comité Directeur a validé le calendrier des dates de la saison 2025/2026 du TOP 14, de la PRO D2, et de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS. La programmation définitive des dates des journées pendant la période du Tournoi des 6 Nations ne sera définitive qu'après publication de la programmation des matches du Tournoi et notamment de ceux du XV de France.

Conformément à la convention FFR-LNR, le calendrier sera définitif après son approbation par la FFR. Dans cette attente, le document est adressé pour information aux clubs professionnels.

2. INTERNATIONAL

Le Comité Directeur a fait le point sur les sujets en cours relatifs :

- aux compétitions de l'EPCR (développement commercial, discussions en cours sur les améliorations des formats, projet de Coupe du Monde des clubs)
- aux discussions en cours au sein de World Rugby sur les règles du jeu, et principalement concernant la généralisation du « carton rouge 20 minutes » vis-à-vis de laquelle la FFR et la LNR se positionneront conjointement contre.

3. PROGRAMME SANTE

Le Comité Directeur a statué sur l'issue du processus de consultation en vue du choix du dossier santé commun pour tous les joueurs professionnels et en centre de formation des clubs de TOP 14 et PRO D2.

Le Comité d'évaluation des offres constitué pour cette consultation, en collaboration avec les professionnels de santé des clubs et la FFR, a analysé les différentes offres reçues. Le dossier et cette recommandation ont ensuite été partagés avec les médecins de clubs lors d'une réunion organisée le 15 avril.

Sur recommandation du Comité d'évaluation, le Comité Directeur désigne la société Maincare comme éditeur du dossier santé pour un déploiement au sein des clubs professionnels au cours de la saison 2025/2026. Plusieurs sujets relatifs au déploiement, évoqués lors de la réunion avec les médecins du 15 avril, vont continuer à être instruits en vue d'une restitution au Comité Directeur des 19-20 juin :

- l'ergonomie et l'adaptation aux spécificités du sport professionnel du produit final
- concernant la mise en œuvre du projet (point indépendant de l'éditeur choisi) :
  - les modalités de reprise de données à partir des systèmes actuels, sur les aspects faisabilité, charge et coûts associés
  - le planning de déploiement au regard de la disponibilité des équipes médicales et paramédicales des clubs
  - l'extension du projet aux sections jeunes et/ou féminines des clubs professionnels, des équipes de France incluant les joueurs non professionnels, ainsi que des filières fédérales de haut niveau (académies)

4. DEVELOPPEMENT

4.1. Partenariats

Dans le cadre de l'évolution du programme de partenariats de la LNR, le Comité Directeur a acté le renouvellement des partenariats avec ANDROS, ALAIN AFFLELOU et TISSOT.

4.2. Licences NFT

Le Comité Directeur a pris acte de l'arrêt des activités des licenciés de la LNR (Ovale3 et Legendaryplays) et de la non-reconduction de ces contrats au 30 juin 2025.

4.3. Evènementialisation de l'avant-match

Les propositions de la Commission Marketing sur le protocole d'avant-match ont été présentées au Comité Directeur.

Ce projet vise à renforcer l'image de marque du TOP 14 et de la PRO D2, donner davantage de temps d'évènementialisation en avant-match au club recevant et améliorer l'expérience spectateurs tout en préservant l'identité du rugby et les spécificités des clubs.

Les principes de ce protocole seront expérimentés lors des matches de barrage de TOP 14 2024/2025. A l'issue de cette expérimentation, le Comité Directeur se prononcera sur sa généralisation lors de la saison 2025/2026.

4.4. Observatoire exploitation des stades

Le Comité Directeur a pris connaissance du bilan de l'Observatoire Exploitation des Stades.

Cet observatoire permet de présenter des visualisations sur les différentes thématiques (merchandising, restauration, billetterie, abonnements, hospitalités) afin permettre à chaque club qui y participe de se comparer et d'adapter ses pratiques. L'Observatoire Exploitation des Stades est basé sur le principe du volontariat et seuls les clubs participant à la collecte des données bénéficient des résultats détaillés (25 clubs sur 30 ont participé). Le projet sera poursuivi au cours des prochaines saisons.

5. FINANCES

5.1. Budget estimé 2024/2025

Une première version de l'estimé budgétaire 2024/2025 a été présentée au Comité Directeur. Cet estimé fait ressortir une marge avant distribution aux clubs de 130,1 M€ (avant remboursement de l'annuité d'emprunt de 3 M€), en progression de 10,1 M€ par rapport au budget initial.

Un nouvel estimé sera présenté au Comité Directeur des 19 et 20 juin ainsi que les propositions de distribution.

5.2. Lettre de cadrage versements 2025/2026

Le Comité Directeur a approuvé la lettre de cadrage des versements 2025/2026, établie sur la base d'une marge distribuable avant remboursement de l'emprunt de 123,4 M€, ramenée à 120,4 M€ après remboursement de l'emprunt, contre 116,74 M€ au budget initial 2024/2025.

Les critères de versements, similaires à la saison 2024/2025, figurent dans la lettre de cadrage adressée aux clubs le 24 avril et qui mentionne également les conditions d'application de la RIF entre clubs professionnels.

6. REGLEMENTS 2025/2026

6.1. Salary Cap

Un point d'étape a été partagé sur les orientations envisagées en vue d'une évolution de la règlementation applicable au Salary Cap dès la saison 2025/2026.

Les principales mesures envisagées à court terme portent sur :

- l'introduction de sanctions sportives en cas de dépassement constaté,
- le renforcement de la transparence sur les convocations et décisions de la Commission disciplinaire Salary Cap (point adopté dans le cadre de la réforme de la gouvernance – cf point 7),
- la formalisation d'un accord de coopération entre les Salary Cap Managers de la LNR et de la Premiership,
- les obligations déclaratives à la charge des joueurs.

Ces propositions feront l'objet d'un échange avec les Présidents de clubs de TOP 14 lors d'une réunion prévue au mois de mai, en amont de leur examen par le Comité Directeur lors de la séance des 19 et 20 juin 2025.

6.2. Modifications règlementaires

Le Comité Directeur a adopté plusieurs modifications réglementaires pour la saison 2025/2026.

Ces modifications figurent en annexe 1 au présent relevé de décisions. Celles relatives aux règlements des centres de formation seront définitives qu'après approbation par la FFR.

7. ORGANISATION

7.1. Chantiers prioritaires 2024-25 et 2025-26

Le Comité Directeur a acté les chantiers prioritaires qui structureront l'action de la LNR sur la fin de saison 2024/2025 et la saison 2025/2026.

7.2. Composition des Commissions consultatives

L'appel à candidatures pour composer les commissions consultatives sera lancé le 24 avril en vue des désignations qui seront décidées les 19 et 20 juin par le Comité Directeur.

7.3. Evolution de la Gouvernance de la LNR

Le Plan Stratégique 2023/2027 prévoit l'engagement d'une revue de la gouvernance de la LNR, menée par un Groupe de travail, installé en 2023, impliquant des présidents de clubs et la direction de la LNR, et qui a déjà débouché sur plusieurs modifications des statuts adoptées en juillet 2024 et désormais applicables.

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux au cours de la saison 2024/2025 sur le fonctionnement des commissions - décisionnaires et consultatives - et sur la communication institutionnelle et la transparence des décisions.

Ses propositions ont été présentées et validées par le Comité Directeur ; elles portent notamment sur

- Les commissions – décisionnaires et consultatives : formalisation des périmètres d'intervention et missions, règles de composition, processus de désignation, représentation féminine, principes de fonctionnement
- Les évolutions de la communication institutionnelle de la LNR, avec notamment le caractère nominatif des données du rapport annuel de la CCCP de l'A2R et du rapport Salary Cap
- Le renforcement de la transparence dans le domaine de la régulation économique et financière (contrôle de gestion et salary cap) à travers la publication d'une synthèse détaillée des décisions des organes disciplinaires.

La synthèse figure en annexe 2 du relevé de décisions.

7.4. Raison d'être LNR

La restitution des travaux a été présentée au Comité Directeur.

8. POUVOIRS PUBLICS

Le Comité Directeur a fait le point sur les discussions en cours à la proposition de loi sur le sport professionnel.